



RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Approche préalable à l'évaluation de
l'efficacité du système d'assurance
qualité**

de Isart Digital Montréal inc.

Mars 2019

Table des matières

Introduction	1
1. Principales caractéristiques de l'établissement et du programme	3
2. La démarche d'autoévaluation de l'établissement	5
3. Évaluation du programme	7
3.1 <i>La pertinence du programme</i>	7
3.2 <i>La cohérence du programme</i>	8
3.3 <i>La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants</i>	10
3.4 <i>L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières</i>	11
3.5 <i>L'efficacité du programme (comprenant l'efficacité de l'application de la PIEA)</i>	13
3.6 <i>La qualité de la gestion du programme (comprenant la conformité de l'application de la PIEA)</i>	16
3.7 <i>Conclusion sur le programme et l'application de la PIEA</i>	18
4. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes	19
4.1 <i>Évaluation de la conformité de l'application de la PIEP</i>	19
4.2 <i>Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP</i>	20
5. Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme et de l'application de la PIEA et de la PIEP	21
Conclusion	22
Les suites de l'évaluation	23

Introduction

En prévision de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial demande aux nouveaux établissements et à ceux qui n'ont pas complété l'évaluation de l'ensemble des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation, d'évaluer un programme et l'application de leur Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que l'application de leur Politique d'évaluation des programmes (PIEP). Les attentes de la Commission sont définies dans un *Cadre de référence*¹. L'évaluation du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* (NWE.05), et de l'application de la PIEA et de la PIEP d'Isart Digital Montréal inc. s'inscrit dans le cadre de cette approche.

À cet effet, le rapport d'autoévaluation d'Isart Digital Montréal inc. a été reçu par la Commission le 21 décembre 2017. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 juin 2018². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants et du personnel de soutien. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* ainsi que de l'application de la PIEA et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information supplémentaire lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques d'Isart Digital Montréal inc. et du programme évalué, ce rapport présente d'abord les observations de la Commission sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement, puis le jugement porté par la Commission sur le programme lui-même à partir des critères retenus. Ces critères sont la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme. Au travers de ces deux derniers critères, la Commission pose également un jugement quant à l'application de la PIEA, selon les critères d'efficacité et de conformité. Par la suite, le rapport expose, toujours au regard des critères d'efficacité et de

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Approche préalable. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges. Orientations et cadre de référence*. Août 2015. 29 pages.

2. Outre M. Michel Lauzière, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Louis Pilote, professeur retraité du Cégep de Sainte-Foy, M^{me} Marie Paré, professeure retraitée du Cégep de Sainte-Foy et M. Louis Côté, professeur retraité du Collège d'Alma. Le comité était assisté de M^{me} Frédérique Langlais, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

conformité, le jugement porté par la Commission quant à l'application de la PIEP. Enfin, il traite du plan d'action, c'est-à-dire du suivi que l'établissement compte apporter à son évaluation de programme, à l'évaluation de l'application de sa PIEA et à l'évaluation de l'application de sa PIEP.

La Commission formule, s'il y a lieu, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études ainsi que de l'application de la PIEA et de la PIEP.

1. Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Isart Digital Montréal inc. est un établissement privé non subventionné qui se spécialise dans le domaine du multimédia et du jeu vidéo. Il a été implanté à Montréal en 2012 sur le modèle du campus de Paris, établi depuis 15 ans en France. Le Collège accueille actuellement 153 étudiants qui sont répartis dans les quatre programmes offerts conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), soit *Spécialisation artiste 3D-Cinéma (NTL1C)*, *Spécialisation artiste 3D-Jeu vidéo (NTL1D)*, *Artiste 3D pour le cinéma et le jeu vidéo (NTL2R)* et *Conception des mécaniques de jeu vidéo (NWE05)*. Avant l'obtention du permis du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour délivrer des diplômes d'AEC en 2014, le Collège offrait des formations menant à l'obtention de diplômes du Baccalauréat international, reconnu par l'État français et l'organisme américain World Education Services (Bachelor). Ces formations sont d'ailleurs toujours offertes par le Collège.

Pour l'opération d'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité, le Collège a évalué le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo*. Ce dernier a été implanté en 2014 et il en est à sa deuxième version. Le programme est défini en objectifs et standards, il compte 48 2/3 unités réparties sur 22 cours et comporte 1500 heures, dont 300 heures de stage. La formule proposée se veut une Alternance travail-études, qui se traduit pour les étudiants par une alternance d'une semaine en stage et d'une semaine en cours au Collège, et ce, tout au long de la formation. Le programme comprend cinq sessions qui sont condensées sur deux ans.

Le programme compte huit professeurs, dont un coordonnateur de programme. La plupart font partie du personnel permanent et sont majoritairement engagés à temps partiel par le Collège puisque chacun d'entre eux est actif dans le milieu du jeu vidéo, ce qui contribue à ajuster régulièrement le programme afin qu'il réponde aux besoins du marché du travail. Un peu plus de la moitié des étudiants inscrits provient de l'extérieur du Canada et principalement de la France. Parmi eux, plusieurs ont débuté leur formation à Isart Digital Paris et viennent la compléter à Montréal. L'autre partie est constituée d'étudiants québécois. Entre 2014 et 2017, le nombre d'étudiants inscrits dans le programme a varié entre 23 et 30. L'établissement envisage éventuellement un agrandissement de ses locaux pour offrir des espaces suffisants à sa population.

Sur le plan organisationnel, Isart Digital Montréal inc. est administré par un conseil d'administration. Le registraire, la coordonnatrice des relations entreprises, le conseiller aux admissions et aux inscriptions, le responsable de l'informatique et des infrastructures ainsi que la Direction des études relèvent tous de la Direction générale. La Direction des études est composée d'une directrice des études qui est également directrice financière.

Elle est appuyée par un directeur des études adjoint qui assume aussi le rôle de directeur pédagogique. Ce dernier a à sa charge trois coordonnateurs de programme alors qu'un autre relève de la directrice des études.

Pour ce qui est de ses politiques, le Collège a mené sa démarche d'autoévaluation à l'aide des versions qui ont été évaluées par la Commission. La version de la PIEA de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en septembre 2014, a été évaluée par la Commission en février 2015. La version de la PIEP de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en mars 2016, a été évaluée par la Commission en décembre 2016. Cette politique a servi d'assise à l'évaluation du programme. La Commission a jugé ces deux politiques entièrement satisfaisantes.

2. La démarche d'autoévaluation de l'établissement

La démarche d'autoévaluation d'Isart Digital Montréal inc. aborde les trois volets d'évaluation demandés par la Commission, soit l'évaluation du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* selon les six critères retenus par la Commission, l'évaluation de l'application de la PIEA et l'évaluation de l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. La démarche s'est échelonnée de la fin du printemps 2017 à la fin de l'automne de la même année. À terme, le Collège s'est donné un plan d'action adopté en novembre 2017 par son conseil d'administration qui prend en compte tous les volets de cette démarche. Le rapport d'autoévaluation, adopté le 14 décembre 2017, et le plan d'action ont été présentés au personnel permanent de l'établissement lors d'une rencontre qui a eu lieu le 15 décembre 2017. Le personnel a d'ailleurs été informé de la progression des travaux au cours du processus.

Le comité d'autoévaluation, composé du directeur général, de la directrice des études, du coordonnateur de programme ainsi que d'un consultant, a conduit la démarche d'autoévaluation. Le comité a établi un calendrier décrivant les activités, les instances impliquées ainsi que les échéances à chaque étape du processus. Le Collège s'est doté d'un devis d'évaluation complet et suffisamment détaillé qui a permis de guider la conduite des travaux d'évaluation. Ce dernier a été élaboré conformément à la PIEP de l'établissement.

Le Collège a déterminé deux enjeux qui ont guidé l'autoévaluation, soit de veiller à ce que le programme permette aux diplômés de s'insérer sur le marché du travail et d'y rester et de s'assurer de la pertinence des changements apportés au programme en 2015 et en 2016 selon l'évolution du marché du travail.

Pour soutenir l'autoévaluation de son programme, le Collège s'est servi de données documentaires, statistiques et perceptuelles. Les documents recueillis constituent un échantillon représentatif de plans de cours et d'évaluations finales de cours. Les données statistiques produites, provenant notamment du tableau de bord, donnent de l'information sur les admissions et les inscriptions chaque session. Les données perceptuelles ont été obtenues par des questionnaires de scolarité auxquels les étudiants répondent deux fois par année afin de communiquer leur appréciation du programme, une rencontre d'échanges entre les professeurs et le personnel contribuant qui a eu lieu le 27 septembre 2017, un questionnaire en ligne envoyé à tous les diplômés du programme ainsi que la rétroaction des tuteurs de stage qui a été livrée, d'une part, lors d'échanges spontanés avec le Collège ou, d'autre part, par un questionnaire leur étant destiné.

Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que les données utilisées par l'établissement sont pertinentes et suffisantes pour examiner les différents aspects du programme,

notamment ceux liés aux six critères d'évaluation. Elle note que l'autoévaluation a permis au Collège de poser un regard sur l'application de la PIEA sous l'angle de l'efficacité de la politique, de manière à examiner qu'elle assure la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Des échantillons représentatifs de plans de cours et d'évaluations finales ont été analysés à l'aide de leur grille d'analyse respective. Les données recueillies sont pertinentes pour que le Collège puisse porter un regard critique sur l'application des règles d'évaluation des apprentissages conformément à sa PIEA. Toutefois, la Commission est d'avis que le Collège gagnerait à collecter d'autres données propres à cette opération, notamment sur le partage des responsabilités. Enfin, la Commission considère que les données utilisées par le Collège sont suffisantes et pertinentes pour qu'il porte un regard critique sur l'application de sa PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Le Collège a effectué une analyse objective et rigoureuse des données qu'il a recueillies et ses conclusions découlent de son analyse. Des mesures ont été prises afin que la confidentialité et l'anonymat des informations soient respectés.

En somme, la Commission estime que la démarche d'autoévaluation d'Isart Digital Montréal inc. lui a permis de dresser un portrait complet du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo*. De plus, elle a permis au Collège de bien traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEA et de sa PIEP.

3. Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

3.1 La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants ainsi que d'apprécier les mécanismes instaurés pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège conclut que les objectifs et les compétences de son programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* sont adaptés aux attentes et aux besoins du marché du travail ainsi qu'à celles des étudiants. Pour en arriver à cette conclusion, il s'appuie sur les taux de placement des finissants, les résultats aux questionnaires de scolarité adressés aux étudiants, à la rencontre d'échanges avec les professeurs et le personnel contribuant, ainsi que sur des témoignages des tuteurs de stage.

Selon les données recueillies par le Collège, 73 % des finissants du programme en 2015 sont en poste dans l'industrie du jeu vidéo, alors que les taux de placement des finissants en 2016 et en 2017 sont respectivement de 28 % et de 25 %. Pour expliquer ces résultats, le Collège mentionne que plusieurs diplômés de l'AEC poursuivent leurs études pour une troisième année hors programme offerte par l'établissement, leur permettant d'appliquer les compétences qu'ils ont acquises durant la formation de 2 ans par la réalisation d'un projet d'envergure. Cette année supplémentaire donne également accès à un diplôme du Baccalauréat international, délivré par le Collège.

Les compétences du programme sont adaptées au marché du travail selon le Collège. La formation est basée sur le programme d'Isart Digital Paris, de manière à ce que les deux programmes aient des objectifs communs, et a été ajustée par le coordonnateur de programme ainsi que par le directeur pédagogique afin de répondre aux besoins locaux. Les professeurs du programme sont tous actifs dans le secteur du jeu vidéo et s'assurent que la formation répond aux besoins du milieu. Ceux-ci peuvent d'ailleurs proposer des modifications au coordonnateur de programme quant au contenu ou aux outils utilisés afin que le cours qu'ils enseignent reste en adéquation aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, la rencontre avec les étudiants vient confirmer que le programme répond à leurs attentes. La Commission note que le Collège maintient des liens avec l'industrie, d'une part, par des échanges constants de la coordonnatrice des relations entreprises avec les

lieux de stages tout au long du parcours des étudiants. D'autre part, le Collège organise des événements où les professionnels du marché du travail sont invités à tester et juger les projets des finissants. Un livret des étudiants, qui offre un aperçu des projets des diplômés, est d'ailleurs remis aux professionnels lors de ces événements. De plus, à la fin des stages, les tuteurs de stage sont invités à remplir un questionnaire afin de donner leur rétroaction sur le stagiaire ainsi que sur la qualité du programme. À cet égard, la démarche a permis au Collège de constater que les tuteurs de stage ne complètent pas systématiquement la section portant sur la qualité du programme. Pour obtenir leur rétroaction sur les deux volets de l'évaluation, le Collège a d'ailleurs prévu envoyer des questionnaires distincts aux tuteurs de stage dans son plan d'action.

Le Collège entretient également des liens avec ses diplômés. Ces derniers sont invités à des événements de réseautage organisés par l'établissement ainsi qu'aux présentations des finissants. Ils disposent également d'une adresse courriel au nom du Collège jusqu'à deux ans après leur diplomation. De plus, la coordonnatrice des relations entreprises maintient un lien avec les diplômés qui acceptent par un réseau social professionnel en ligne. Le livret des étudiants offre d'ailleurs le lien vers la page professionnelle des étudiants ainsi qu'un accès à leurs coordonnées. À l'automne 2017, une relance auprès des diplômés est effectuée afin d'obtenir leur rétroaction sur la formation et des informations sur les taux de placement. Dans son plan d'action, le Collège prévoit systématiser cette relance un an après la fin du programme. La Commission l'encourage à poursuivre cette action afin de systématiser ses mécanismes de liaison avec les diplômés.

La Commission juge que le programme est pertinent. Il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

3.2 La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le programme *Conception de mécaniques de jeu vidéo* a été défini par objectifs et standards en 2015. La formation comporte 10 compétences. Certaines d'entre elles sont atteintes à l'intérieur d'un cours alors que la plupart le sont à la suite d'une séquence de cours. La logique de mise en œuvre du programme est examinée par la direction du Collège afin de vérifier que la séquence de cours permette l'intégration des compétences. Dans le document descriptif du programme de formation révisé 2016-2017, annexé au rapport d'autoévaluation, le Collège présente une analyse détaillée de la cohérence du programme. L'analyse est basée sur la matrice compétences-cours, les exigences liées

au travail personnel et au travail en stage, la pondération des cours, l'information dans le plan de cours, l'harmonisation des objectifs et des standards, ainsi qu'un résumé des acquis à développer au cours du programme. Cette analyse a amené le Collège à revoir la pondération de certains cours, en maintenant toutefois le nombre total d'heures au programme ministériel. Ces modifications visaient à améliorer certains points qui ont été soulevés lors de l'évaluation continue du programme en 2016, soit la redondance en ce qui concerne certains contenus et critères d'évaluation ainsi que la répartition du temps attribué à l'atteinte de certaines compétences. À la suite de ces modifications, le Collège considère que l'agencement des cours du programme est pertinent, cohérent et équilibré. Par ailleurs, les professeurs connaissent la séquence des cours du programme et la place du cours qu'ils enseignent dans cette dernière. La rencontre avec les professeurs confirme qu'ils connaissent les objectifs à atteindre au terme du cours qu'ils donnent. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont d'ailleurs affirmé que les cours suivent une séquence logique et que la charge de travail de chaque cours est bien reflétée dans le plan de cours. Au moment de la visite, la mise à jour du système SOBEC⁴ et de la documentation disponible sur le site Web du Collège n'avait pas été effectuée. La rencontre avec le personnel contribuant a toutefois confirmé que les modifications à effectuer sont prises en charge. La Commission est d'avis que les liens entre les cours et les compétences sont clairs et qu'ils décrivent clairement les compétences à développer.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence du programme, le coordonnateur de programme a, à partir de la matrice compétence-cours et de la PIEA, rédigé des plans-cadres pour chacun des cours, découlant de la description du programme de formation. Tous les cours comportent une évaluation finale et les plans-cadres établissent le cours porteur de la compétence lorsque celle-ci est rattachée à plusieurs cours. Le cas échéant, le plan-cadre prévoit une évaluation synthèse de l'ensemble de la compétence. Les professeurs utilisent les plans-cadres pour rédiger leur plan de cours et élaborer l'évaluation finale du cours. Par ailleurs, le Collège a revu ses outils d'analyse des plans de cours et des évaluations finales de cours en 2017 afin qu'ils soient validés selon l'ensemble des aspects prescrits par la PIEA.

Le programme est basé sur un modèle d'alternance. C'est-à-dire qu'une semaine sur deux, les étudiants sont en cours au Collège alors qu'ils réalisent la partie stage de leur formation l'autre semaine. Les étudiants doivent effectuer un minimum de 300 heures de stage réparties sur l'ensemble de la durée de la formation, dans un ou plusieurs milieux de stage de leur choix. L'autoévaluation a permis au Collège de soulever une problématique à l'égard de la charge de travail en stage qui pouvait être inéquitable et dépasser ce qui est attendu des étudiants. La coordonnatrice des relations entreprises a informé le comité de visite que le contrat de stage limite à 40 heures par semaine le nombre d'heures en stage et qu'elle veille à ce que les contrats soient respectés par les

4. Système des objets d'études collégiales.

tuteurs de stage. Le Collège a d'ailleurs prévu dans son plan d'action de mieux encadrer les étudiants en stage dans la gestion de leur charge de travail. La Commission est d'avis que la poursuite de cette action permettrait un meilleur équilibre de la charge de travail des étudiants.

Sur la base de l'ensemble de ces informations, la Commission juge que le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* d'Isart Digital Montréal inc. est cohérent.

3.3 La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, le Collège conclut qu'ils sont adéquats. Pour en arriver à cette conclusion, il s'appuie sur les résultats des questionnaires de scolarité complétés par les étudiants ainsi que sur les réponses obtenues lors de la rencontre d'échanges entre les professeurs et le personnel contribuant. Les cours sont majoritairement basés sur la pratique et comprennent des évaluations formatives et sommatives conduisant notamment à la réalisation d'ateliers et de projets effectués de manière individuelle et en équipe. Les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme sont diversifiées et adaptées aux compétences à atteindre afin qu'elles y soient rattachées. Le Collège a d'ailleurs revu les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme de Paris lors de son implantation à l'établissement de Montréal. Ainsi, certaines modalités d'évaluation ont été adaptées par le Collège de sorte qu'elles concordent avec l'approche par compétences. Par exemple, dans le modèle d'évaluation d'Isart Digital Paris, les questions à choix multiples représentent une grande partie des modalités d'évaluation. L'ajustement du programme a permis au Collège d'éliminer ces questions des modalités d'évaluation utilisées, sauf lorsqu'elles portent directement sur l'objet d'apprentissage. Certains des étudiants rencontrés, ayant débuté le programme à Paris, ont d'ailleurs choisi de poursuivre leur formation à Montréal en raison de l'approche basée sur la pratique adoptée par l'établissement. Selon les résultats des questionnaires de scolarité, le taux d'appréciation du programme par les étudiants varie de 84 % à 93 %, selon l'année du programme à laquelle les étudiants se trouvent.

Selon le Collège, les mesures d'encadrement mises en œuvre par l'établissement tiennent compte des caractéristiques des étudiants. Au moment de l'admission, le Collège réalise des entrevues individuelles qui lui permettent de connaître le profil des candidats ainsi que de cerner leurs besoins respectifs. Les groupes sont ensuite formés par le coordonnateur de programme et le directeur des études adjoint en tenant compte des

profils des étudiants afin de bien équilibrer les groupes. Par ailleurs, le Collège prend en compte qu'un nombre important d'étudiants internationaux fréquentent l'établissement et met en place des mesures d'accompagnement particulières. Un Service de la vie scolaire est à la disposition de ces étudiants pour les appuyer dans de multiples démarches en offrant notamment un accompagnement relatif aux processus d'immigration et d'obtention d'un permis de travail.

Le Collège estime qu'il offre à ses étudiants des services et des mesures pour les soutenir dans leur cheminement scolaire qui contribuent à leur réussite. D'une part, les étudiants rencontrant des difficultés sont suivis à l'aide d'un contrat de réussite qui implique le coordonnateur de programme, le directeur général et l'étudiant concerné. Le Collège a d'ailleurs prévu une action en vue de faire un suivi plus serré de ces contrats. D'autre part, des mesures d'aide spécifiques peuvent être mises en place lorsqu'un besoin particulier émerge chez un étudiant. Ces dernières ne sont pas systématiques, il revient au directeur pédagogique de faire un suivi auprès des professeurs au cours de chaque session afin de pouvoir détecter les besoins potentiels. Parmi ces mesures, le Collège peut instituer des périodes de rattrapage lorsqu'un étudiant est en difficulté pour un cours particulier. L'uniformité des mesures est assurée par le coordonnateur de programme. Le Collège offre également aux étudiants un service d'accompagnement individuel par la coordonnatrice des relations entreprises qui les soutient dans la recherche de stage, la préparation aux entrevues ainsi que dans leur insertion sur le marché du travail. Les témoignages recueillis lors de la rencontre avec des étudiants ont d'ailleurs corroboré qu'un encadrement constant et personnalisé est offert par le Collège.

Enfin, la disponibilité des professeurs est régie par l'établissement. Lorsqu'ils sont embauchés de façon permanente, le Collège s'assure que la disponibilité des professeurs répond aux besoins des étudiants en établissant que leur présence au Collège doit être équivalente au nombre d'heures de cours qu'ils enseignent. Les professeurs peuvent aussi être joints par courrier électronique. Les étudiants rencontrés affirment que la disponibilité des professeurs répond à leurs besoins.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats. Elle souligne d'ailleurs la qualité de l'accompagnement individualisé que le Collège offre aux étudiants.

3.4 L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel

technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Pour évaluer ce critère, le Collège se base sur les résultats des questionnaires aux étudiants et à la rencontre avec les professeurs et le personnel contribuant. Il conclut que les ressources humaines et matérielles sont suffisantes et assurent le bon fonctionnement du programme. Dans son rapport, le Collège indique avoir reçu une demande concernant l'amélioration de la qualité des tableaux et des infrastructures audiovisuelles. Il a d'ailleurs prévu une action afin de prendre en charge la situation.

Le Collège considère que les professeurs sont assez nombreux et que leurs compétences sont adéquates pour les besoins du programme. Ce dernier compte huit professeurs, dont un coordonnateur de programme. La majorité des professeurs fait partie du personnel permanent, embauché à temps partiel. Les professeurs sont tous recrutés sur la base de leur expérience et de leur capacité à enseigner dans le contexte de l'établissement. Leurs compétences et leur expérience concrète leur permettent d'amener les étudiants à développer les compétences du programme.

Sur le plan des ressources matérielles, un responsable des infrastructures et de l'informatique vient appuyer les activités d'enseignement depuis 2016. Il s'occupe de l'infrastructure du réseau informatique afin d'offrir au Collège un accès au serveur et à Internet. Selon les réponses aux questionnaires de scolarité, 78 % des étudiants estiment être bien renseignés sur le système informatique et tous considèrent recevoir un soutien informatique dans un délai raisonnable. De plus, ce responsable des infrastructures est également chargé de la logistique technique. Par exemple, lors de l'organisation d'événements, tels que les présentations des finissants, il consulte la direction pour établir les besoins de l'occasion et s'assure de réaliser les aménagements appropriés.

Le Collège s'est doté d'un plan de renouvellement d'équipement qui est sous la responsabilité du responsable des infrastructures et de l'informatique. Celui-ci veille à ce que les installations conviennent aux besoins du marché du travail. Par souci d'harmonie entre les deux installations d'Isart Digital, c'est le Collège de Paris qui détermine le matériel à utiliser pour les deux établissements.

Enfin, en réponse à l'augmentation du nombre d'étudiants et de professeurs, le Collège a emménagé dans des locaux plus spacieux en 2016 afin de fournir à sa population des locaux et des espaces suffisants.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

3.5 L'efficacité du programme (comprenant l'efficacité de l'application de la PIEA)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants. Il permet de vérifier si les objectifs de la PIEA de l'établissement sont atteints, c'est-à-dire si l'application de la PIEA est efficace, assurant la justice et l'équité de l'évaluation.

Pour son analyse, le Collège a examiné les taux de réussite et de diplomation, des plans de cours et des instruments d'évaluation. Il a également analysé les résultats des questionnaires adressés aux étudiants ainsi que les réponses provenant de la rencontre avec les professeurs et le personnel contribuant. Au terme de son analyse, le Collège conclut que son programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* est généralement efficace. Il détecte toutefois des points d'amélioration, soit de rendre accessibles aux professeurs sa PIEA et sa PIEP et de voir à ce que les principales règles de la PIEA soient connues.

Pour être admis au programme, l'étudiant doit répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Le processus d'admission comporte deux volets. D'une part, l'étudiant doit se présenter à une entrevue où sa motivation, sa compréhension de la profession et sa culture générale sur le jeu vidéo sont évaluées. Une période de mise à niveau de quatre semaines peut être jugée nécessaire par le Collège afin que l'étudiant ait une base adéquate sur le milieu du jeu vidéo. D'autre part, l'étudiant doit se soumettre à un test d'anglais, où son niveau de maîtrise de la langue est évalué. Par ailleurs, selon le résultat qu'il obtient à ce test, l'étudiant peut avoir à suivre des cours supplémentaires afin de développer son niveau de maîtrise de la langue. Bien que ces cours ne fassent pas partie de la formation créditée, le Collège considère que l'acquisition de certaines connaissances ainsi que la maîtrise d'un niveau d'anglais suffisant sont des aspects déterminants de la réussite de l'étudiant en stage et dans les cours du programme.

Le Collège procède à la compilation des statistiques sur la réussite des étudiants et conclut qu'une proportion satisfaisante des étudiants termine le programme. En effet, la presque totalité des étudiants qui réussissent la première session obtient son diplôme. La Commission est d'avis que les mécanismes mis en place par le Collège lui permettent d'admettre et de former des étudiants capables de réussir dans le programme.

Par ailleurs, la Commission a porté une attention particulière aux objectifs de justice et d'équité qui intègrent les principales finalités de la PIEA de l'établissement. Tout d'abord, elle s'est intéressée à la justice dans l'évaluation en jugeant de la qualité de l'information reçue par les étudiants au sujet des règles d'évaluation, de la possibilité pour eux

d'obtenir un droit de recours s'ils ne sont pas satisfaits de leur évaluation ainsi que de l'impartialité de l'évaluation.

La PIEA du Collège présente clairement les modalités d'application des règles d'évaluation. Toutefois, selon le rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis par la Commission auprès de différents groupes, la politique n'est pas facilement accessible. Conséquemment, la transmission des informations sur les règles d'évaluation des apprentissages aux professeurs ainsi qu'aux étudiants n'est pas assurée. L'établissement a prévu remédier à la situation en produisant un guide des enseignants comportant un résumé des principales règles de la politique, qui leur sera remis en début d'année. Le Collège a aussi prévu, dans le cadre d'une rencontre avec le coordonnateur de programme, rappeler les règles de la PIEA aux professeurs en début et en mi-session.

En outre, dans son rapport d'autoévaluation, le Collège note que tous les professeurs ne transmettent pas aux étudiants les critères d'évaluation de la compétence pour chacune des activités d'apprentissage. Afin de veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations suffisantes sur les activités d'apprentissage, le Collège prévoit rappeler la nécessité de les communiquer aux étudiants, au début de chaque session. La Commission est d'avis que la formalisation de ce mécanisme permettrait au Collège de s'assurer de la qualité des informations reçues par les étudiants sur les activités d'évaluation des apprentissages.

Par ailleurs, bien que la PIEA décrive un processus de révision de notes, le Collège souligne que ce dernier n'a pas à être appliqué puisqu'en cas d'échec, l'étudiant a accès à des moyens de reprise qui lui offrent une chance supplémentaire de démontrer l'atteinte de la compétence. Les étudiants rencontrés confirment d'ailleurs qu'ils n'ont pas eu à faire de demande de révision de notes et qu'ils sont informés sur les mesures de reprise. Par ailleurs, dans l'éventualité où l'étudiant croit subir un préjudice quant à son cheminement ou au traitement de son dossier, il peut consulter le coordonnateur de programme qui lui offre un accompagnement en conséquence.

Après s'être intéressée à la justice de l'évaluation, la Commission en a ensuite apprécié l'équité en portant un regard sur les liens entre le contenu des cours et l'évaluation, sur l'équivalence de l'évaluation et sur la capacité de l'évaluation à attester l'atteinte des objectifs et des standards du programme.

L'analyse d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales permet au Collège d'affirmer que les instruments d'évaluation sont fidèles aux contenus enseignés. La PIEA établit des règles quant à la pondération minimale de l'évaluation finale de cours, ce qui veille à ce que l'évaluation sommative d'un cours atteste l'atteinte des objectifs et des standards. Bien que l'équivalence de l'évaluation des apprentissages soit assurée en partie par le fait que chaque cours soit donné par un seul professeur, le Collège a informé

le comité de visite qu'il considère que les professeurs doivent être davantage encadrés pour assurer la qualité des évaluations. Par l'étude de l'échantillon et par les témoignages recueillis lors de la visite auprès des étudiants, la Commission constate que les standards des évaluations sont clairs, mais que leur capacité à attester l'atteinte des objectifs peut toutefois varier d'un cours à l'autre, ainsi que les mesures de reprise de l'évaluation finale. En conséquence, la Commission **invite** le Collège à s'assurer de l'adéquation des évaluations finales de cours aux compétences à évaluer pour veiller à la qualité de ses évaluations.

Pour ce qui est de l'évaluation en stage, le document descriptif du programme de formation révisé 2016-2017 du Collège prévoit que le tuteur de stage détermine 75 % de la note finale. Pour compléter la note, l'étudiant doit livrer une présentation synthèse en plénière sur le stage de son choix au Collège lorsqu'il est en voie de terminer la deuxième année du programme. Cet exercice prendra la forme d'un rapport synthèse à partir de l'automne 2018. L'évaluation effectuée par les tuteurs de stage est basée sur une grille d'appréciation des principaux objectifs à satisfaire en stage, grille qui est élaborée par le Collège et transmise aux milieux de stage. Par ailleurs, les étudiants et les professionnels rencontrés lors de la visite soulignent que les évaluations sont complétées de manière variable et mentionnent le besoin d'encadrer davantage l'évaluation faite par les milieux de stage. La Commission rappelle au Collège que les évaluations sont sous la responsabilité de l'établissement et qu'il doit s'assurer de l'équivalence et de l'équité des évaluations faites en stage. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de l'équité de l'évaluation de l'atteinte des objectifs en stage.

Enfin, la Commission note que la PIEA du Collège ne traite pas de la reconnaissance des acquis et des compétences. Lors de la visite, elle a constaté que le Collège ne met pas en place cette pratique, à l'exception du cas où un étudiant d'Isart Digital Montréal ou Paris souhaite compléter une ou plusieurs années à l'autre établissement. Puisque la durée des deux programmes est différente, des passerelles existent pour permettre aux étudiants de transférer d'un Collège à l'autre en assurant qu'ils acquièrent l'ensemble des compétences et des objectifs du programme. Le directeur des études adjoint est d'ailleurs responsable d'assurer la synchronisation des deux établissements.

La Commission juge que le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* d'Isart Digital Montréal inc. est efficace. L'application de sa PIEA assure la justice dans l'évaluation des apprentissages et en assure partiellement l'équité.

3.6 La qualité de la gestion du programme (comprenant la conformité de l'application de la PIEA)

L'évaluation de la qualité de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique. Il s'intéresse en outre à l'examen de la conformité de l'application de la PIEA, particulièrement au regard de l'exercice des responsabilités.

Pour évaluer ce critère, le Collège a examiné la composition et la dynamique des diverses instances intervenant dans la gestion du programme, la communication avec les professeurs, le soutien qui leur est offert et leur encadrement, ainsi que la mise en œuvre des éléments de la PIEA en lien avec ces objets. L'examen des résultats des questionnaires aux étudiants et de la rencontre avec les professeurs et le personnel contribuant complètent l'analyse effectuée par le Collège. Ce dernier conclut que la mise en œuvre du programme est généralement efficace. Il décèle toutefois des améliorations potentielles en ce qui a trait aux mécanismes d'application de la PIEA, notamment sur le respect des principes et des responsabilités présentés.

La gestion du programme est assurée par le comité pédagogique, composé du directeur général, de la directrice des études, du directeur adjoint des études ainsi que du coordonnateur de programme qui a notamment le rôle de traiter des questions pédagogiques et de la réussite scolaire tout en s'assurant que le programme évolue en cohérence avec celui offert à Paris. La dimension relativement restreinte du Collège favorise des échanges fréquents entre les différentes instances responsables de la mise en œuvre du programme et le personnel de l'établissement. Ces échanges prennent généralement la forme de discussions non planifiées. La gestion des programmes peut notamment être abordée lors de rencontres d'équipe hebdomadaires ou aux deux semaines réunissant l'ensemble du personnel régulier. Ces rencontres permettent de soulever des points à améliorer qui seront ensuite pris en charge dans des comités plus spécifiques. Au besoin, le comité pédagogique peut se réunir à la suite de ces rencontres afin d'échanger sur le développement du programme et sa mise en œuvre. Le Collège a d'ailleurs prévu de renforcer les mécanismes de consultation des professeurs en planifiant des réunions de comité de programme. La Commission encourage le Collège à poursuivre cette initiative.

Selon le Collège, les mesures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ont un effet positif sur le programme. D'une part, les professeurs sont évalués annuellement par le coordonnateur de programme lors d'une rencontre structurée. Ce dernier fixe des objectifs aux professeurs et en vérifie leur atteinte. D'autre part, le Collège obtient une rétroaction sur les professeurs par les propos recueillis dans une section spécifique du

questionnaire de scolarité aux étudiants complété à la fin de chaque session. Le coordonnateur de programme collige les résultats et, au besoin, fait un suivi auprès des professeurs lorsque des situations problématiques sont soulevées par les étudiants. Dans l'éventualité où des lacunes importantes sont décelées dans les deux volets de l'évaluation, une intervention est effectuée par le coordonnateur de programme. Pour ce qui est des mesures de perfectionnement, elles sont mises en place par le Collège lorsque le besoin se présente chez les professeurs. Par exemple, l'établissement a recours à un exercice de simulation de *répétition de classe*, qui permet aux nouveaux professeurs de donner leur cours devant un auditoire, tout en ayant une rétroaction de l'ensemble de l'équipe. Lorsque des besoins de nature pédagogique surviennent chez les professeurs, le Collège a la possibilité de se référer à l'établissement de Paris qui a 15 ans d'expérience à son actif. L'actualisation des connaissances des professeurs se fait à travers leurs activités sur le marché du travail. Puisque le milieu du jeu vidéo évolue rapidement, il est d'ailleurs exigé des professeurs qu'ils y soient toujours actifs afin de se maintenir à jour. Par ailleurs, les échanges entre les professeurs sont fréquents et facilités par la taille du Collège. Toutefois, comme le Collège, la Commission note, selon des témoignages recueillis lors de la visite et l'analyse des réponses à la rencontre entre les professeurs et le personnel contribuant, le besoin des professeurs de se coordonner, d'une part, sur des aspects pédagogiques, et, d'autre part, sur des contenus de cours concomitants. Le Collège a d'ailleurs prévu organiser une rencontre avec tous les professeurs du programme au début de chaque session pour assurer leur coordination. La Commission **invite** le Collège à donner des suites à cette action et à formaliser l'encadrement pédagogique des professeurs.

Le Collège considère transmettre des informations suffisantes et adéquates aux professeurs et aux étudiants sur les objectifs du programme ainsi que sur les différentes activités d'apprentissage. Pour ce qui est des professeurs, le coordonnateur de programme leur transmet des informations sur le programme lors de leur intégration. En plus de leur communiquer ces informations, il les renseigne sur l'approche par compétences. Par ailleurs, le Collège indique dans son rapport d'autoévaluation qu'il communique aux étudiants les informations sur le programme à l'aide d'un guide de stage qui leur est remis lors d'une rencontre de supervision qui se tient à la première session. Cette rencontre, animée par la coordonnatrice des relations entreprises, prend la forme d'une rencontre d'information sur le stage et précise aux étudiants les étapes du processus de stage, les modalités de supervision ainsi que les objectifs du stage.

La PIEA décrit clairement le partage des responsabilités quant à sa mise en œuvre. Elle précise le contenu des plans de cours et décrit les processus menant à leur élaboration, à leur approbation et à leur distribution. Compte tenu de la taille de l'établissement, l'ensemble de l'encadrement de la gestion du programme est assumé par le coordonnateur de programme. Ce dernier rencontre individuellement chaque professeur lors de l'élaboration de son plan de cours afin de lui offrir son soutien et pour s'assurer de

la concordance du contenu des évaluations qu'il propose avec le plan-cadre du cours. Conformément à la PIEA, le coordonnateur de programme est responsable d'approuver les plans de cours et de s'assurer de leur conformité à la PIEA du Collège. Les témoignages recueillis auprès des professeurs rencontrés lors de la visite confirment que le coordonnateur de programme leur offre un encadrement qui répond à leurs besoins. Le coordonnateur de programme est également responsable de l'approbation des évaluations finales de cours, ainsi que des mesures de reprise déterminées par les professeurs, en s'assurant notamment de leur conformité à la PIEA. La Commission note toutefois que les évaluations finales ne sont pas entièrement conformes aux prescriptions de la politique. En effet, bien que la PIEA prescrive une pondération minimale de 30 %, la valeur de certaines évaluations de l'échantillon soumis par le Collège y est inférieure. La Commission **invite** le Collège à s'assurer que les évaluations finales de cours respectent les paramètres de sa PIEA.

La Commission juge que la gestion du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* d'Isart Digital Montréal inc. est efficace. L'application de sa PIEA est conforme.

3.7 Conclusion sur le programme et l'application de la PIEA

Au terme de l'évaluation du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* d'Isart Digital Montréal inc., selon les critères proposés par la Commission et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme est de qualité. Il est pertinent, cohérent et adéquat, tant sur le plan des méthodes pédagogiques utilisées et de l'encadrement offert aux étudiants que sur le plan des ressources humaines, matérielles et financières. Le programme est efficace, tout comme sa gestion.

Enfin, la Commission juge que l'application faite par le Collège de sa PIEA est conforme. De plus, elle juge que l'application de la PIEA est partiellement efficace, c'est-à-dire que la justice de l'évaluation est assurée, et que l'équité l'est partiellement. Notamment, le Collège doit s'assurer de l'équivalence et de l'équité des évaluations faites en stage.

4. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Le regard critique posé par l'établissement se veut une occasion d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP. Il permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

4.1 Évaluation de la conformité de l'application de la PIEP

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par l'établissement et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la PIEP et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège a choisi d'évaluer le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* considérant qu'il a été le premier à être crédité par le MEES et qui comprend donc trois cohortes d'étudiants depuis son implantation. Selon l'établissement, dans l'ensemble, l'évaluation s'est déroulée conformément aux modalités prévues à la PIEP notant cependant que la composition du comité d'évaluation diffère légèrement de ce qu'elle prévoit. Comme le Collège, la Commission remarque que le comité d'évaluation était composé du directeur général, de la directrice des études, du coordonnateur de programme ainsi que d'un évaluateur externe. Toutefois, aucun étudiant n'a été sollicité pour faire partie du comité, contrairement à ce que prévoit la politique. Le Collège prévoit d'ailleurs dans son plan d'action inclure un étudiant au comité d'évaluation lors d'un prochain processus d'autoévaluation. Les responsabilités liées au processus ont toutefois toutes été assumées selon les balises de la politique. Quant à lui, le tableau de bord n'a pas été systématiquement complété depuis l'implantation du programme conformément à la politique. À l'instar du Collège, la Commission note que les données à recueillir n'ont pas été automatiquement colligées dans le tableau de bord bien qu'elles aient été collectées. Le Collège a d'ailleurs prévu une action afin que le tableau de bord soit complété annuellement, ce que la Commission l'encourage à faire. Pour le reste, le système d'information a été utilisé comme prévu et le devis a été élaboré en conformité avec la PIEP.

En plus d'effectuer une évaluation de la conformité de sa PIEP, le Collège a procédé à une analyse de l'exercice des principales responsabilités dans la démarche en dégagant des pistes d'action pour bonifier la conformité de l'application de sa politique. À la suite de l'évaluation, le Collège n'a pas prévu réviser sa politique considérant qu'il l'a appliquée de manière conforme.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP, faite par Isart Digital Montréal inc., a été conforme aux dispositions de sa politique.

4.2 Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura à vérifier si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décision relative à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Le Collège considère que les finalités et objectifs de sa PIEP sont bien définis et toujours pertinents et utiles à la compréhension des enjeux de la politique. Il estime d'ailleurs que l'évaluation en profondeur du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* l'a mené à un diagnostic juste et précis, ce qui lui a permis de s'assurer de la qualité de la formation par une amélioration continue du programme et de son application.

En s'appuyant sur le rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis lors de la visite, la Commission note que l'application de la politique a permis au Collège de relever des points forts et des points à améliorer, ce qui l'a amené à apporter des améliorations au programme.

La Commission juge que l'application de la PIEP d'Isart Digital Montréal inc. a été efficace.

5. Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme et de l'application de la PIEA et de la PIEP

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège présente un plan décrivant les actions qu'il envisage de réaliser en ce qui concerne l'amélioration du programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo*, l'application de la PIEA et l'application de la PIEP. Dans les trois cas, les actions sont en lien avec les résultats de l'autoévaluation et elles sont de nature à prendre en charge les pistes d'améliorations soulevées. Par ailleurs, le plan d'action associe à chaque action un responsable et une échéance, tout en précisant les activités qui seront réalisées pour mener chaque action.

Au moment de la visite, Isart Digital Montréal inc. a déposé un plan d'action révisé précisant l'échéance de certaines actions ainsi que le suivi apporté à certaines d'entre elles depuis le dépôt de son rapport d'autoévaluation.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo* d'Isart Digital Montréal inc. **est de qualité**. De plus, la Commission estime que l'application que le Collège fait de sa PIEA est partiellement efficace et conforme. Enfin, elle juge que l'application faite par l'établissement de sa PIEP lors de l'évaluation de son programme a été efficace et conforme.

La Commission constate que la démarche menée par le Collège lui a permis d'avoir une idée juste du programme évalué, de bien traduire la réalité concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEA et de sa PIEP.

Concernant le programme *Conception des mécaniques de jeu vidéo*, la Commission souligne les liens professionnels entretenus par les professeurs avec le milieu du travail, la formule d'Alternance travail-études développée par l'établissement, la disponibilité des professeurs et du personnel contribuant, l'encadrement constant et personnalisé des étudiants ainsi que l'accompagnement des professeurs, les taux de réussite élevés de même que l'engagement de l'ensemble du personnel du Collège à contribuer au développement du programme.

En ce qui a trait à l'application de la PIEA, la Commission souligne les mesures adoptées par le Collège afin de voir au respect des règles de la politique. Au regard de l'efficacité de l'application de la PIEA, la Commission *suggère* au Collège de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de l'équité de l'évaluation de l'atteinte des objectifs en stage.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de la PIEP, la Commission conclut que l'autoévaluation a été réalisée conformément à la politique et que l'exercice a été efficace.

Enfin, le Collège a produit un plan d'action qui couvre l'ensemble des actions inscrites dans son rapport d'autoévaluation et y précise un responsable, l'échéance ainsi que le suivi pour chacune d'entre elles.

L'autoévaluation qu'Isart Digital Montréal inc. a réalisée constitue une étape préalable à l'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité interne qu'il devra réaliser d'ici quelques années. La manière dont il tiendra compte de l'ensemble des avis et commentaires que la Commission a émis dans ce rapport l'aidera à assurer l'efficacité de ses mécanismes destinés à garantir la qualité de son programme et de l'évaluation des apprentissages.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation portant sur l'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité, Isart Digital Montréal inc. souscrit aux constats et aux jugements de la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME